

**AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE**

76, boulevard de La Villette  
75940 Paris Cedex 19  
Tél. 01 53 38 65 65  
Fax. 01 53 38 55 00  
www.amnesty.fr

Paris, le 13 novembre 2008

SF 08 E 139 ARM

Madame, Monsieur,

En cette année 2008, la France a joué un rôle important pour la promotion d'un Traité international sur le commerce des armes classiques (TCA) aux Nations unies.

À la suite du rapport du groupe d'experts gouvernementaux remis au Secrétaire général des Nations unies, les sept pays co-auteurs ont présenté une résolution destinée à la création d'un groupe de travail ouvert pour étudier la faisabilité, les principes et la liste des armes pour un futur TCA.

Lors du vote, pas moins de 147 États ont adopté la résolution L39 dans le cadre de la Première Commission – 134 États l'avaient fait en 2006. Le vote quasi unanime en Afrique, en Amérique latine et en Europe témoigne d'une forte exigence pour un meilleur contrôle du commerce des armes. Seuls les États-Unis et le Zimbabwe ont voté contre.

Si la France a voté en faveur de la résolution, c'est aussi grâce à votre action. En signant la « Déclaration des parlementaires à l'intention du Secrétaire général des Nations unies », avec plus de 2 000 parlementaires de 124 pays, dont plus de 100 en France, vous avez contribué à ce vote largement majoritaire que nous espérons voir renforcé lors de l'Assemblée générale du mois de décembre. L'ensemble de ces déclarations a été remis à Monsieur Marco Antonio Suazo Fernández, ambassadeur représentant Monsieur Ban Ki Moon.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien continuer de porter à ces questions et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

Stephan Oberreit  
Directeur général d'Amnesty International France